



Réf. Farde e-Assemblées : 2381974

N° OJ : 69

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

**Objet :** Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Bruxelles et SOTRANIC SCA.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Considérant que l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts est un lieu d'enseignement, de recherche et un grand atelier de création et de production où se forment des générations de créateurs ; elle est aussi un pont jeté avec ses milieux professionnels de référence et un équipement artistique majeur déployant des activités dans la cité à destination de nombreux publics;

Considérant que la convention ci-annexée vise à définir les modalités de la mise à disposition, par SOTRANIC SCA de locaux situés à avenue Louise 251, à 1050 Bruxelles, au profit de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts ;

Considérant que les lieux seront mis à disposition des membres de l'ArBA-EsA dans le cadre de l'exposition des lauréats intitulée the mirror and the lamp;

Considérant que les locaux seront mis à disposition de l'ArBA-EsA par SOTRANIC SCA du samedi 23 janvier 2021 au lundi 8 février 2021 pour les événements suivants :

- Le samedi 23 janvier 2021 : dépôt du matériel nécessaire pour la mise en place de l'exposition ;
- Du lundi 25 janvier au mercredi 27 janvier 2021 : montage de l'exposition ;
- Le jeudi 28 janvier 2021 de 13h00 à 19h : jury public des lauréats ;
- Le vendredi 29 janvier 2021 de 18h00 à 21h00 : ouverture au public du vernissage ;
- Du vendredi 29 janvier au 7 février 2021 inclus : exposition ouverte au public ;
- Le lundi 8 février 2021 : démontage.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Bruxelles et SOTRANIC SCA est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

